

**DECISION DU PRESIDENT****N° : DEC-162-2021****Objet : MISE EN PLACE DE LA DEMATERIALISATION DES AUTORISATIONS D'URBANISME – DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT**

Vu les statuts d'Albret Communauté,  
Vu la compétence Aménagement de l'espace,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code des Relations entre le Public et l'Administration  
Vu le Code de l'Urbanisme ;  
Vu la délibération n°DE-091-2021 du 10 novembre 2021, exécutoire au 08 décembre 2021, portant délégation du Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes Albret Communauté (CCAC),  
Vu la Commission urbanisme du 07 Septembre 2021 où le sujet du financement de la dématérialisation des autorisations d'urbanisme a été présenté ;

Exposé des motifs :

En application de l'article L.112-8 du Code des Relations entre le Public et l'Administration, toutes les communes devront être en capacité de recevoir des demandes d'autorisation d'urbanisme sous forme dématérialisée à partir du 01<sup>er</sup> janvier 2022. De plus, et en application de l'article L.423-3 du Code de l'Urbanisme, les communes de plus de 3500 habitants devront disposer d'une téléprocédure spécifique leur permettant de recevoir et d'instruire les autorisations d'urbanisme sous forme dématérialisée.

Pour répondre à cet objectif, Albret Communauté s'est dotée d'une solution logicielle (OPENADS) qui permet un raccordement à la plateforme de dépôt des autorisations d'urbanisme mise en place par l'Etat (PLAT'AU).

Le coût total de la mise en place de la dématérialisation des autorisations d'urbanisme, établi sur la base du devis réalisé par notre prestataire en charge de l'administration d'OPENADS (SOGEFI) s'élève à 12 552€ HT.

Dans le cadre du volet « Transformation numérique de l'Etat et de ses Territoires » du plan France-Relance, le ministère de la transformation et de la fonction publique, et le ministère du Logement ont décidé l'ouverture d'un guichet et d'une enveloppe spécifiques qui viennent compléter les fonds « Transformation Numérique des collectivités territoriales ».

Cette enveloppe a pour ambition de soutenir et d'accélérer le déploiement, au sein des collectivités territoriales, ou des centres instructeurs, des solutions permettant de répondre à cet objectif de dématérialisation, notamment au travers du raccordement de leurs logiciels aux solutions proposées par l'Etat, dont PLAT'AU, dans le cadre du programme demat.ADS.

Cette enveloppe est destinée à toutes les collectivités qui instruisent les demandes d'autorisation d'urbanisme ainsi qu'aux centres instructeurs à qui les collectivités confient leur instruction.

La présente demande de subvention concerne les actions suivantes :

- **Raccordement d'OPENADS à PLAT'AU**
- **Installation et configuration du portail SVE dans le Saas Atreal.**
- **Ouverture d'accès Commune dans le SaaS SVE**
- **Maintenance annuelle dématérialisation**

La procédure de demande de subvention devra être remplie et transmise par le représentant du centre instructeur à l'interlocuteur défini au niveau départemental, dans notre cas la DDT47, accompagné des factures correspondant aux dépenses réalisées.

Le montant de financement ne pourra excéder le montant des factures présentées pour justifier la subvention.

Considérant ces éléments, le Président de la Communauté de Communes Albret Communauté,

### DECIDE

**Article 1** : De valider les plans prévisionnels de financement ci-dessous :

<b>INVESTISSEMENT : Modules de dématérialisation des ADS</b>			
	PU HT	Nombre	Total HT
Gestion de projet 1 jour	980 €	1	980 €
Installation et configuration du portail SVE OpenADS dans le SAAS atReal l'API openADS permet de connecter d'autres solutions à openADS. Par exemple : - extension du connecteur SIG permettant de récupérer des données attributaires des dossiers - liaison avec un portail usager (GRU)	1 500 €	1	1 500 €
Ouverture d'accès communes dans le SAAS SVE openADS atReal - formulaires de demandes pour les différents types de dossiers - transfert automatique de la demande dans openADS - envoi automatique de l'Accusé d'Enregistrement Électronique (AEE) - envoi automatique de l'Accusé de Réception Électronique, avec gestion des jours de fermeture au public - tests et recettage	1 900 €	1	1 900 €
Connexion d'openADS à PLAT'AU : PLATeforme des Autorisations d'Urbanisme Raccordement de votre entité d'Instruction et de ses spécificités à PLAT'AU Connexion des flux gérés par PLAT'AU	3 000 €	1	3 000 €
Formation sur site - 1 jour instructeur - instruction avec la SVE et openADS Pas plus de 10 personnes par session.	850 €	1	850 €
<b>TOTAL investissement HT</b>			<b>8 230 €</b>
TVA 20%			1 646 €
<b>TOTAL TTC</b>			<b>9 876 €</b>
<b>Maintenance annuelle dématérialisation</b>			
	PU HT	Nombre	Total HT
Maintenance de la SVE openADS dans le SAAS atReal Prise en compte des évolutions réglementaires : formulaires lien openADS API	1 450 €	1	1 450 €
Hébergement de la SVE openADS dans le SAAS atReal Comptes usagers Comptes entreprises Historique des demandes Repêchage de demande en cours de saisie Sérv de traitement de la demande Hébergement sans limitation de stockage.	780 €	1	780 €
<b>Sous Total maintenance Open ADS</b>			<b>2 230 €</b>
TVA 20%			446 €
<b>TOTAL TTC</b>			<b>2 676 €</b>

**Article 2** : De solliciter les subventions correspondantes auprès des services de l'Etat, soit 15062,40€ TTC au titre des aides directes à l'investissement ;

**Article 3** : De signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait à NERAC le, 13 DEC. 2021

Le Président,

Alain LORENZELLI



Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, CS 21 490 (9, rue Tastet 33063 Bordeaux) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire